



Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 30 mars 2010 Compte-rendu

La maison de quartier de la Renaudié a accueilli la troisième réunion du conseil de quartier de la Renaudié-Viscose.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,
Cyril Caron, élu délégué au quartier la Renaudié – la Viscose, conseiller municipal délégué aux affaires générales,
Geneviève Parmentier, maire-adjoint déléguée à l'environnement et au développement durable,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Monsieur Frédéric Baquey
Monsieur Pierre Boucheron
Monsieur Jacques Cavasin
Madame Marie-Thérèse Cazabant
Monsieur Pierre Chablat
Monsieur Christian Estadiou
Madame Florence Falempe
Monsieur Michel Falempe
Madame Estella Ferec-Terzi
Madame Anne Marie Gorsse
Monsieur Jean Lazzarotto
Monsieur Robert Portalier
Monsieur Enrico Spataro
Madame Martine Tomasi-Jeuniau

Etaient excusés :

Michel Franques, Maire-adjoint délégué aux Sports,
Anne-Marie Roquelaure, élue de l'opposition
Gilles Dupont, directeur de Tarn Habitat
Monsieur Hubert Aitlarbi
Madame Françoise Bizet
Monsieur Maurice Brothier
Madame Georgette Cavasin
Madame Martine Chastand
Madame Josette Laskawiec
Monsieur Gérard Majorel
Monsieur Guy Rolland
Madame Annie Zirougui

Invités

Jean Ortiz, responsable agence Tarn Habitat Albi Est
Christian Rey, responsable montage opérations Tarn Habitat

Animée par Cyril Caron, conseiller municipal délégué au quartier et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette troisième réunion de travail était l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a souhaité apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier

390 Albigeois s'impliquent concrètement dans la dynamique des conseils de quartier et de nouvelles candidatures se font connaître durant cette troisième vague de réunions.

Elle se félicite de cet engouement pour cette démarche de démocratie locale participative et souligne une nouvelle fois la qualité du travail fourni au sein des 12 conseils de quartier.

Le vote du budget 2010 de la commune a été l'occasion de retenir des crédits d'investissement pour l'ensemble des 12 quartiers, l'équipe municipale ayant étudié avec soin et pris en considération le travail des 12 conseils de quartier pour définir les niveaux de priorité dans chacun des 12 quartiers en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle de la ville.

En introduction de la réunion, elle indique que la collectivité souhaite apporter aux conseillers des informations précises portant sur deux sujets majeurs : l'actualité des transferts de compétences à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et un point de situation sur l'Agenda 21 Albigeois.

- **Communauté d'agglomération de l'Albigeois : l'état des transferts de compétences**

Laurence Pujol rappelle que depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en oeuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Par délibérations du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « **création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** » d'une part et à la compétence « **équipements culturels et sportifs** » d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1 – Assainissement des eaux usées
- 2 – Assainissement des eaux pluviales
- 3 – Eclairage public
- 4 – Nettoyement et balayage, salage et déneigement.

Dans les faits, ces dispositions n'occasionnent pas de réels changements pour les Albigeois.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération exerce donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et interventions sur les domaines de compétences transférés.

Les **communes conservent néanmoins une responsabilité directe** qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale :

- - les maires sont directement responsables devant leurs habitants,
- - les communes demeurent le premier « échelon de la proximité »,
- - elles assurent une veille permanente de leurs territoires et s'impliquent en tant que de besoin en matière de concertation,
- - elles conservent une « maîtrise d'usage » sur les espaces publics communautaires.

Chaque commune reste légitime pour:

- recueillir les demandes émanant de ses administrés,
- valider politiquement, qualitativement et financièrement les programmations et interventions,
- veiller à ce que soit maintenu le niveau actuel des prestations,
- veiller à ce que l'ensemble des interlocuteurs concernés à un titre ou à un autre (les associations, les riverains, les professionnels, etc..) soient informés de manière appropriée.

La commune garde le pouvoir de décision quant aux priorités, opérations et travaux qu'elle souhaite voir réaliser et veille à ce que ces demandes soient enregistrées, instruites et traitées par l'agglomération. Elle établit la liste des opérations qu'elle souhaite voir réaliser, avec le niveau qualitatif attendu et le contenu aussi précis que possible de l'opération.

De son côté, **l'agglomération assure les prestations** correspondant :

- au traitement de la demande d'intervention des communes depuis sa réception jusqu'à son exécution ;
- à la programmation des travaux en fonction des enveloppes financières dédiées et de celles des autres financeurs potentiels ;
- à la réalisation des projets d'aménagement et des travaux sur la base des demandes formulées par les communes ;
- à la coordination technique et au contrôle des travaux réalisés par les différents concessionnaires sur le domaine public routier ;
- au niveau actuel (nombre, rapidité d'intervention, qualité, fiabilité) existant sur chaque commune au moment du transfert, que l'agglomération s'engage à minima à maintenir.

L'information des riverains est assurée en lien étroit entre la commune et l'agglomération, suivant les modes en vigueur dans la commune.

En synthèse, la Ville d'Albi garde le pouvoir de décision pour définir les opérations qu'elle souhaite mener en réponse aux attentes de ses administrés, et déterminer les niveaux de priorité ; l'agglomération assure les interventions.

- **Agenda 21 et plan climat territorial**

Geneviève Parmentier, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au développement durable, souhaite rappeler le lien existant entre la concertation menée dans le cadre des projets de quartiers (conseils de quartier à présent) et la démarche Agenda 21.

La démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et son prolongement via les conseils de quartier constitue depuis l'origine le volet participatif de l'agenda 21 local. Les deux démarches ont d'ailleurs été conjointement lancées par une délibération du conseil municipal en novembre 2005.

Les réflexions et suggestions émises au sein de ces instances de démocratie locale participative ont permis d'alimenter le premier plan d'action de l'agenda 21 albigeois qui touche à sa fin.

L'agenda 21 se décompose en un programme d'actions dont la collectivité se dote pour répondre concrètement aux enjeux du développement durable, dans ses projets, dans ses méthodes de travail, sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Les enjeux sont de plus en plus connus du grand public ; certains ont été largement mis en lumière par le Grenelle de l'environnement : il s'agit notamment de la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et milieux naturels, les économies d'énergies, l'écoresponsabilité dans nos modes de consommation. D'autres enjeux concernent également le secteur social et économique.

L'Agenda 21 de ville d'Albi a été adopté en juin 2007 et il comporte 51 fiches actions qui touchent à la fois au fonctionnement de la collectivité (réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal, marchés publics écoresponsables ..) et au territoire (l'urbanisme, les déplacements doux, la distribution d'eau potable, la préservation des milieux naturels, l'insertion des jeunes).

La réalisation de la thermographie aérienne est par exemple une action issue de l'Agenda 21. Son objectif était de sensibiliser les Albigeois sur les déperditions d'énergie.

L'Agenda 21 se nourrit directement du travail mené dans les conseils de quartier pour proposer des actions à plus long terme ou qui ont un intérêt qui dépasse le quartier. Les concertations mises en oeuvre en 2006 et 2007 dans le cadre des projets de quartiers ont ainsi contribué à l'élaboration de certaines fiches actions de notre Agenda 21.

Par exemple : les aménagements cyclables : de nombreuses demandes ont émergé des différents quartiers, la ville a donc proposé d'avoir une démarche globale sur le territoire sur cette question en proposant dans le cadre de l'Agenda 21 de réaliser un schéma directeur cyclable.

De la même manière, les projets concrétisés dans le cadre des conseils de quartiers doivent intégrer autant que possible les préoccupations liées au développement durable.

La prochaine étape : la préparation du nouveau plan d'action de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est une démarche encore récente (2007) qui avait valeur de test. Il a été démontré que sa mise en place était possible, qu'elle pouvait se traduire par des actions concrètes. Aujourd'hui la collectivité souhaite aller plus loin et associer le plus grand nombre à la préparation du prochain plan d'action

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Un nouveau plan sera proposé pour la période 2011-2014. L'équipe municipale souhaite poursuivre le travail collaboratif et y associera les conseillers de quartier albigeois.

- **Mobilité et déplacements : vers un Plan de déplacement urbain communautaire**

Considérant que la thématique des déplacements et de la mobilité demeure centrale dans la majorité des conseils de quartier, La communauté d'agglomération de l'Albigeois propose de mettre en oeuvre un observatoire des transports urbains à l'échelle du plan de déplacement urbain communautaire (PDU) en y associant les conseillers de quartier albigeois.

Il est ainsi proposé de désigner un conseiller par quartier, bien évidemment utilisateur régulier du réseau des transports urbains afin d'assurer le relais des préoccupations ou constatations émises par les usagers.

Les 12 conseillers volontaires seront conviés à intégrer cet observatoire afin de participer à des groupes de réflexion, faire remonter les observations et remarques quant aux conditions de desserte de leur quartier, les horaires...constituer une véritable force de propositions quant aux adaptations ou améliorations attendues, et relayer les informations éventuelles en direction de chaque conseil de quartier.

Objectifs et déroulement de la réunion

Cyril Caron indique les objectifs de cette réunion et la proposition d'organisation de la soirée :

- poursuivre la réflexion et la formalisation des propositions sur les sujets considérés comme prioritaires,
- constituer deux groupes de réflexion sur les projets du quartier ; le premier sur les perspectives d'évolution du coeur du quartier, le second sur la poursuite de l'aménagement du parc urbain et les déplacements doux.

Faisant référence au compte-rendu de la dernière séance et à l'actualité du quartier, il souhaite apporter aux conseillers plusieurs informations préalables.

Il accueille et remercie également de leur présence Messieurs Ortiz et Rey de Tarn Habitat qui participeront aux réflexions sur les perspectives d'aménagement du coeur du quartier et Mathieu Lambert, responsable du service eaux-environnement de la ville, venu faire un point sur la situation des fuites d'eau constatées sur le réseau de l'avenue de Gérone.

Pour le quartier de la Renaudié-Viscose, Cyril Caron souhaite rappeler que l'équipe municipale a retenu plusieurs interventions lors du vote du budget communal 2010 en décembre dernier.

- **Voirie et réseaux : un investissement de 962 000 euros**

L'équipe municipale a retenu :

- la réfection de la chaussée, des trottoirs et la reprise du réseau d'eaux usées pour la rue Evariste Gallois,
- La réfection des chaussées de la cité Saint Antoine,
- la poursuite des études et selon les possibilités le lancement des premières acquisitions foncières pour l'aménagement progressif du GR36.

- **Les services et équipements de proximité**

En réponse aux préoccupations exprimées précédemment quant à la nécessité d'améliorer la communication et l'information à l'échelle du quartier, l'équipe municipale envisage l'installation d'un mobilier urbain publicitaire (format sucette), au giratoire de l'avenue de l'Europe dont une face sera exploitable pour installer un plan du quartier ou promouvoir les manifestations et animations de proximité.

Il est également rappelé qu'un écran de diffusion d'informations municipales a été installé à l'intérieur de la maison de quartier.

Concernant le domaine des services de proximité, Cyril Caron souhaite apporter une information quant à la situation de l'agence postale d'Albi-Goya qui concerne directement les riverains des quartiers Piscine-Plaine du Gô et Renaudié.

Il rappelle ainsi la démarche effectuée par l'équipe municipale auprès de la Poste en juillet 2009 et indique que ce sujet ayant été abordé en présence de Monsieur le Maire lors du conseil de quartier de la Piscine la semaine précédente, la Ville souhaite poursuivre son action, considérant l'intérêt évident de maintenir un tel service de proximité.

Cyril Caron rappelle notamment que la réduction des heures d'ouverture et l'impossibilité de réaliser certaines opérations telles que les retraits de plis recommandés obligent les riverains à se rendre au bureau de poste du quartier de Lapanouse qui est totalement saturé.

La Ville défend les sollicitations légitimes des riverains de la Piscine et de la Renaudié pour le maintien voire le développement des services de cette agence postale.

L'équipe municipale est en effet convaincue que l'importance de la zone de chalandise, la localisation de l'hypermarché et donc de la galerie commerciale et la capacité de stationnement gratuit sont des atouts qui ont justifié l'implantation de cette agence et la légitime encore à ce jour.

La grande surface commerciale et la Poste ont des intérêts communs quant au maintien de cette agence.

Monsieur le Maire a donc écrit au directeur régional de la poste en lui proposant une rencontre afin d'évoquer directement cette question.

Cyril Caron donne la parole à Mathieu Lambert qui informe les conseillers des pistes de résolution proposées par la collectivité quant aux problèmes de fuites d'eau constatées avenue de Gérone.

Suite à la réunion de quartier du 6 octobre 2009 concernant les problèmes de fuites répétées rencontrés par les habitants du quartier de la Renaudié, le service de l'eau a réalisé un diagnostic de situation.

Les conclusions sont les suivantes : l'utilisation de polyéthylène basse densité noir pour la réalisation de branchements entraîne après plusieurs années un accroissement du risque de fuite. Il semble que ce matériaux présente au bout d'une vingtaine d'année une fragilisation particulière. La durée de vie de ces branchements est donc limitée.

Pour rappel, un branchement d'eau est constitué d'une partie publique, située sous la chaussée et le trottoir, et d'une partie privative située de la limite de propriété à l'habitation. Le branchement est sous la responsabilité de l'abonné jusqu'à la limite de propriété privé.

Afin de traiter le risque de fuite sur la partie publique des branchements, des travaux vont être menés sur l'avenue de Gérone. Les branchements en domaine public seront renouvelés. Si l'intervention est techniquement réalisable, et si le compteur d'eau est facilement accessible et situé à une distance inférieure à 1 mètre de la limite de propriété, la partie du branchement en amont du compteur pourra aussi être renouvelée.

Face à cette situation particulière des personnes disposant d'un branchement en polyéthylène noir basse densité, et après analyse de la situation, le service de l'eau propose l'autorisation d'un dégrèvement supplémentaire exceptionnel dans le cas d'une fuite sous la condition pour le propriétaire de procéder au remplacement complet du branchement.

Dans tous les cas, et même en absence de fuites, le service de l'eau recommande aux propriétaires disposant de ce type de branchement de procéder à son remplacement complet.

Dans l'attente de ces travaux, il est recommandé de faire un relevé régulier de l'index de son compteur d'eau et de vérifier, robinets fermés, s'il ne tourne pas.

Enfin, il peut être mis en place des solutions intermédiaires alternatives de type "disjoncteur d'eau". La société Artélyls commercialise un boîtier (Clipflow) à faire installer par un professionnel permettant de couper l'eau automatiquement en cas de fuite. Cette solution présente un coût réduit (environ 150 € HT) mais peut aussi présenter des inconvénients techniques.

Le service de l'eau est à la disposition des habitants du quartier de la Renaudié afin de répondre aux questions techniques ou aux demandes de dégrèvement en cas de fuite.

N° du service clientèle : 05 63 46 46 00

En conclusion de cette introduction, Cyril Caron invite Enrico Spataro, président du comité de quartier de la Renaudié, à présenter le programme des traditionnelles fêtes du Printemps.

Au programme de ces 4 jours de festivités, des manèges, des soirées spectacles et dansantes, le repas du 1er mai, les OLYMP'ALBI, le défilé de mode des enfants et autres concours de pétanque. Tous les Albigeois sont invités à la fête.

Un travail de réflexion par groupes projets

Sur la base des principaux sujets de réflexion abordés lors de la première réunion du conseil, deux groupes projets sont constitués :

- la poursuite de l'aménagement du parc urbain et les déplacements doux
- les perspectives d'aménagement du coeur du quartier

Un volontaire par groupe projet est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Frédéric Baquey et Michel Falempe pour le groupe « perspectives d'aménagement du coeur du quartier », Martine Tomasi-Jeuniau pour le groupe « poursuite de l'aménagement du parc urbain et déplacements doux ».

Les participants se répartissent dans chaque groupe de travail, disposant des outils nécessaires pour alimenter les réflexions et propositions : plan cadastral, vue aérienne, plan du quartier, plan local d'urbanisme...

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des réflexions et des sujets abordés lors de cette réunion du conseil est retranscrit, par groupes projets, dans les tableaux ci-après.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>L'inconvénient du bruit, souligné par un conseiller, est à nuancer compte tenu de la faible distance à parcourir et du gain de temps qu'offrira cette liaison de bonne qualité pour relier le quartier de la Renaudié à celui de la Piscine.</p> <p>Pour mener à bien ce projet, la ville doit préalablement négocier une bande de terrain de 4,50m de large avec deux propriétaires fonciers.</p> <p>*Aménagement du pont de Cantepau pour les déplacements doux</p> <p>Les techniciens de la ville ont présenté également le projet d'aménagement des accès au pont de Cantepau pour les déplacements doux qui permettra, notamment d'assurer une continuité cyclable depuis les quartiers de la Renaudié et de la Piscine jusqu'au secteur de l'Arquipeyre via le quartier de Cantepau.</p> <p>Ce projet mené en partenariat avec l'Etat, propriétaire du pont répond à deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● améliorer les conditions de franchissement du pont de Cantepau pour les déplacements doux ● développer les liaisons interquartiers <p>Dans cette opération, l'Etat assurera la réfection du tablier du pont de Cantepau (remplacement des équipements de sécurité, revêtement, ..) et s'est engagé à élargir le trottoir aval afin d'améliorer la circulation des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite.</p>

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<p>De son côté la ville d'Albi a programmé en 2010 l'aménagement des accès au pont. Sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la construction d'une rampe d'accès (piétons, vélos, PMR) au pont depuis la rue des Rives du Tarn. Cette rampe aura une largeur de 3m et disposera de paliers de repos pour les personnes circulant en fauteuils roulants et de gardes corps pour sécuriser les déplacements. ● L'aménagement d'une piste piétons-vélos de 3m de large entre le pont et le giratoire de la plaine des jeux de Cantepau sur les terrains bordant la bretelle d'accès à la rocade. <p>Des plans détaillés de ces deux aménagements ont été présentés aux conseillers.</p> <p>Par ailleurs, la ville a proposé à l'Etat de créer dans un second temps une continuité cyclable et piétonne sur les voies urbaines en parallèle de la rocade d'une part, entre l'Arquipeyre et le pont de Cantepau (rue du général Hoche) puis d'autre part entre le pont de Cantepau et l'échangeur RD 100 et RN 88 (rue des rives du Tarn - chemin du Gô - rue Francisco Goya). La ville pourra ainsi aider l'Etat à résoudre le problème de la circulation des piétons et des cyclistes sur cette portion de la RN88 et à assurer une continuité avec son projet de sécurisation de la traversée de la commune de Lescure entre les échangeurs de l'Hermet et de l'Arquipeyre.</p> <p>Remarques sur l'aménagement de la rue des Trois Buissons</p> <p>Des conseillers ont fait des remarques sur la réfection de la rue des Trois Buissons et à l'aménagement du chaudiou :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Demande de création de passages piétons supplémentaires au niveau de la rue des Aubépines et en face du magasin DIA

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ● Rétrécissement trop rapide à la sortie de chaudière lié à l'aménagement d'un tourne à gauche permettant d'accès au magasin DIA ● Certains automobilistes slaloment entre les coussins berlinois. Cette situation est connue et la ville a décidé de les supprimer et d'aménager à la place un plateau traversant. Les travaux auront lieu prochainement. ● Interrogation par rapport à la suppression du panneau STOP au niveau de l'îlot central face au magasin DIA. Ce stop mis en place par l'entreprise mandatée par le centre commercial pur aménager l'îlot n'était pas réglementaire. La régie voirie a modifié en conséquence la signalisation.

Sujets / propositions

Synthèse des réflexions du conseil de quartier

Dernière tranche d'aménagement du parc de la Renaudié

....Etat des lieux, poursuite du parc de la Renaudié....



Le site du parc de la Renaudié est marqué par la présence de la voie ferrée, dont la conservation est une demande expresse de la Verrerie Ouvrière Albigeoise pour le transport de frêt.

Actuellement, le parc et la grande pelouse (continuité du parc) sont classés en zone naturelle (zone N du Plan Local d'Urbanisme). Tout proche, le long du ruisseau de Cunac (ou de la Renaudié) se trouve un espace boisé classé, qui correspond à la ripisyle (végétation de bords de cours d'eau) du cours d'eau.

Le parc de la Renaudié constitue un espace tampon entre la zone d'activités du plateau Saint-Antoine et la zone d'habitat résidentiel.

2 espaces distincts sont séparés par l'allée de la Viscose ; il s'agit du bois des acacias et de la grande pelouse. Les arbres du bois des acacias ne sont pas en très bon état, tandis que la grande pelouse fait l'objet de 2 ou 3 fauchages par an.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
Nouvelle action proposée : Poursuite de l'aménagement du parc urbain	Les conseillers proposent de poursuivre la réflexion quant à la perspective de création d'un arboretum pédagogique sur le lieu du bois des acacias.
Nouvelle action proposée Améliorer les conditions de circulation	Les conseillers évoquent une proposition d'ouverture de la rue D. Bouissières vers le rond point de l'Europe afin de faciliter et sécuriser l'insertion des voitures sur l'avenue de St Juéry à la fois vers le centre ville d'Albi et en direction de St Juéry. Cette proposition doit être soumise à une étude de faisabilité.

Perspectives d'aménagement du coeur du quartier

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Quel projet d'évolution pour le coeur du quartier de la Renaudié ?</p> <p>Identification des enjeux et des éléments du pré-programme :</p> <p>- le bâti : opportunité de nouveaux logements sociaux locatifs en cohérence avec la cité de la Renaudié (rues Auguste et Louis Lumière)</p>	<p>Messieurs Ortiz et Rey de Tarn Habitat ont été conviés à participer au travail du groupe thématique sur les perspectives d'aménagement du coeur du quartier.</p> <p>Lors de la réunion précédente du conseil, il avait été rappelé aux conseillers que la Ville souhaite développer le logement social de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire communal.</p> <p>Depuis quelques années, la volonté de développer l'offre de logements sur le secteur de la Renaudié est clairement affirmée et a été plusieurs fois évoquée avec l'association de quartier.</p> <p>Pour mémoire, la Renaudié dispose d'un parc de logement social limité (5% du parc social de la ville), et sa population est vieillissante (conséquences sur les effectifs scolaires).</p> <p>Il apparaît pertinent d'envisager au titre de la solidarité et de l'intérêt général, la réalisation d'un nouveau projet de logement dans le quartier.</p> <p>Le principal enjeu consiste dans les possibilités d'implantation d'un projet de logements locatifs.</p>



Localisation envisagée du projet.

Les contraintes, les possibilités, les justifications du choix.

La commune dispose d'une parcelle disponible dont elle est propriétaire, située au coeur du quartier, rue des Trois Buissons et connue comme l'ancien terrain Ptt.

Dans le cadre de la recherche de foncier disponible pour de nouveaux programmes, la Ville et le bailleur Tarn Habitat ont considéré le dit terrain situé en contiguïté de la cité actuelle de la Renaudié (rues Lumière).

Ce terrain présente en effet des atouts :

- il se situe à proximité immédiate des équipements et services de proximité : les commerces des avenues de St Juéry et de l'Europe, l'école, la maison de quartier, les arrêts de bus...
- il est contigu aux résidences locatives existantes avec lesquelles un maillage peut facilement être réalisé.

Lors de la précédente réunion, les conseillers du quartier avaient souhaité que leur soit présentée une esquisse d'insertion du projet sur le site.

La présence des techniciens de Tarn Habitat a été sollicité afin de répondre à cette attente.

Le projet est présenté avec un plan de masse et des photos permettant de visualiser le type de construction pouvant être réalisé sur le site.

Les techniciens de Tarn habitat précisent que le projet intègre deux variantes : l'une de 26 logements, l'autre de 24.

Il pourrait se composer de deux collectifs en R+2 de 14 à 16 logements type 2 ou 3, en façade de rue, et de maisons individuelles en R+1 de type 4 sur la partie arrière de la parcelle de 8 à 10 logements.

Les deux variantes sont conditionnées par les possibilités d'acquisition de terrains complémentaires sur le site de l'AFPA qui a donné un accord de principe mais les terrains sont propriété de l'Etat.

Le délai moyen de réalisation d'un tel projet est estimé à 2 ans ½ ou 3 ans

Les techniciens rappellent aux conseillers que le locatif participe directement au renouvellement de population. Cette nouvelle implantation de logements amènera par conséquent de nouvelles familles, de la jeunesse donc de nouveaux élèves à l'école, ce qui constitue une garantie de maintien pour les équipements du quartier.

A l'analyse du projet présenté, certains conseillers souhaitent faire part de quelques remarques :

Doit-on réduire (en construisant) ou préserver le coeur du quartier tel qu'il est ?

Chacun s'accorde sur la nécessité et le bien fondé de créer de nouveaux logements locatifs dans le quartier mais ce terrain constitue-t'il la meilleure localisation ?

Certains considèrent que ce terrain constitue une réserve foncière pour l'avenir et souhaitent y voir plutôt un espace public à vocation collective de type square, en laissant dessus des équipements simples qui pourront être facilement retirés le jour où il faudra vraiment construire.

Cette discussion a déjà eu lieu lors des précédentes réunions et il avait été convenu sur le simple constat de l'existant, que le quartier était déjà bien doté en espaces publics d'agrément.

En effet,

- le plus grand parc urbain de la Ville a été réalisé dans le quartier d'une surface totale de 9 hectares. Les réflexions du conseil ont d'ailleurs amené à anticiper la poursuite de son aménagement vers les allées de la Viscose.

- le terrain sur lequel est pressenti le projet jouxte un espace public à caractère sportif de 5850 m² qui sera préservé avec des perspectives d'aménagement très ouvertes et respectueuses des contraintes d'accueil des festivités du quartier.

Certains conseillers sollicitent par conséquent une approche globale pour ce coeur de quartier en listant différentes composantes à prendre en considération :

- intérêt et viabilité d'installation de nouveaux commerces ou services. Une possibilité d'implantation en rez-de-chaussée des futures résidences est-elle pertinente ?
- le projet est-il bien calibré quant à l'effectif de logements prévus ?
- comment y intégrer une zone paysagère qui agrémenterait le coeur du quartier ?

En matière d'équipements et de services de proximité, il est rappelé les réflexions précédentes du conseil quant aux possibilités d'améliorer l'offre au sein du quartier, les besoins d'extension de la maison de quartier...

Nouvelle action proposée

Sécurisation de l'avenue de St Juéry

De nombreux excès de vitesse sont constatés avenue de St Juéry notamment entre les deux giratoires, rendant difficile la sorties des rues adjacentes.

Le premier tronçon, au droit du groupe scolaire a été aménagé et il est demandé de poursuivre l'installation de dispositifs de ralentissement.

Un Schéma de proposition est remis en séance par Monsieur Frédéric Baquey.

Ces solutions seront étudiées par les services de l'agglomération en charge de la voirie communautaire.

Nouvelle action proposée

Entretien et accessibilité du chemin de la Rive des 3 Tarn

Un conseiller signale qu'un banc installé sur le chemin de la rive des Trois Tarn a été tronçonné et doit être remplacé.

Cette demande est prise en considération.

Il propose également d'installer quelques jeux pour enfants le long du parcours très emprunté par les familles. Cette demande sera étudiée.

Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi -
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartiers@mairie-albi.fr